



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4 et 3.1

N° de la demande : 2009-0433

Demande : B.2.1 (Propriétés chimiques du produit – garantie)
B.2.3 (Propriétés chimiques du produit – identité des produits de formulation)
B.2.4 (Propriétés chimiques du produit – proportion des produits de formulation)
B.3.1 (Étiquettes du produit – augmentation de la dose d'application)

Produit : Sanafoam B (une composante du mélange en cuve du Sanafoam Vaporooter II)

Numéro d'homologation : 30025

Matière active (m.a.) : Métam-sodium (MTM)

N° de document de l'ARLA PDF en français : 2085165

But de la demande

La présente demande vise à homologuer séparément deux composants d'un mélange en cuve de l'application commerciale du Sanafoam Vaporooter II (n° d'homologation 15123) : le Sanafoam A (n° de demande 2009-0432) contenant du dichlobénil (dichlobénil technique, n° d'homologation 19963) et le Sanafoam B (n° de sous-catégorie 2009-0433) contenant du métam-sodium (Vapam technique, n° d'homologation 19399). Le Sanafoam A et B seront commercialisés ensemble sous le nom de mélange en cuve Sanafoam Vaporooter II.

Évaluation des propriétés chimiques

Le Sanafoam B est une solution contenant la matière active métam-sodium à une concentration minimale de 30 %. Ce produit a une densité de 1,15 g/ml et un pH entre 7,5 et 9,5. Les exigences en matière de données sur la chimie pour le Sanafoam B ont été remplies.

Évaluation sanitaire

Le profil toxicologique du Sanafoam B ne devrait pas être si différent du produit précédent. Par conséquent, aucune donnée toxicologique n'est exigée.

La proposition d'homologuer séparément le composant individuel (Sanafoam B) du Sanafoam Vaporooter II correspond au profil d'utilisation existant. L'exposition professionnelle et occasionnelle ne devrait pas s'accroître.

Évaluation environnementale

Aucune nouvelle donnée environnementale n'a été présentée pour étayer l'homologation du Sanafoam B (contenant du métam-sodium). Une évaluation des risques environnementaux a déterminé qu'il y avait des risques pour les organismes aquatiques. Par conséquent, des données de surveillance sont nécessaires afin de mieux évaluer l'exposition et les risques pour les organismes aquatiques.

Évaluation de la valeur

Aucune évaluation de la valeur n'a été soumise avec cette demande. L'efficacité du mélange en cuve de l'application commerciale du Sanafoam Vaporooter II, composé du Sanafoam A et du Sanafoam B devrait être similaire au Sanafoam Vaporooter II parce que : 1) la dose d'application du métam-sodium est la même, 2) les différences du produit de formulation entre le Sanafoam B et le composant liquide du métam-sodium du Sanafoam Vaporooter II ne devraient pas avoir de répercussions sur l'efficacité, et 3) la légère diminution de la dose d'application du dichlobénil (Sanafoam A) ne devrait pas avoir de répercussion sur l'efficacité.

Conclusion

L'ARLA est en mesure d'appuyer l'homologation du Sanafoam B.

Références

- | | |
|--------------|---|
| PMRA 1886561 | 2010, Analysis of Sodium Metam by High Pressure Liquid Chromatography, DACO: 3.4.1 CBI |
| PMRA 1886564 | 2010, Analysis of Sodium Metam by High Pressure Liquid Chromatography, DACO: 3.4.1 CBI |
| PMRA 1162411 | 1991, Oral Toxicity to Rats of Metam Sodium. Study No. HRC 90146D/UCB 366/AC. Unpublished. DACO: 4.2.1 |
| PMRA 1162362 | 1991, Acute Dermal Toxicity to Rats of Metam Sodium. Study No. HRC 90955D/UCB 367/AC. Unpublished. DACO: 4.2.2 |
| PMRA 1162363 | 1992, Metam Sodium 510 G/L Acute Inhalation Toxicity in Rats, 4-hour Exposure. Study No. HRC UCB 37D1/91206. Unpublished. DACO: 4.2.3 |
| PMRA 1162364 | 1991, Eye Irritation to Rabbits with Metam Sodium. Study No. HRC 90998D/UCB 369/SE. Unpublished. DACO: 4.2.4 |
| PMRA 1162368 | 1991, Skin Irritation to Rabbits with Metam Sodium. Study No. HRC 90999D/UCB 368/SE. Unpublished. DACO: 4.2.5 |
| PMRA 1162373 | 1991, Delayed Contact Hypersensitivity in the Albino Guinea-Pig. Study No. HRC 901002D/UCB 370/SE. Unpublished. DACO: 4.2.6 |

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.